

Présidence

Réf.

JLF/YB - 07/2020

Dossier suivi par

BOYER Yves

yves.boyer@ardeche.chambagri.fr

Siège Social

4, avenue de l'Europe Unie - BP 114

07001 Privas Cedex

Tél : 04 75 20 28 00

Fax : 04 75 20 28 01

Email : contact@ardeche.chambagri.fr

**Mesdames, Messieurs les Présidents
d'EPCI**

**Monsieur le Président du Conseil
départemental**

Mesdames, Messieurs les Maires

**Mesdames, Messieurs les conseillers
départementaux**

**Mesdames, Messieurs les conseillers
régionaux**

Privas, le 20 juillet 2020

Objet : Consultation des élus ardéchois sur la Charte départementale des utilisateurs de produits phytosanitaires 07

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame le Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche s'est engagée, comme le prévoit le décret du 27 décembre 2019, dans l'élaboration d'une charte départementale des utilisateurs de produits phytosanitaires.

Notre volonté a été depuis l'initiative de la réflexion de permettre une large concertation de l'ensemble des acteurs. La consultation est organisée de la façon suivante :

- Automne 2019 : Contact et échanges avec **les deux associations des maires de l'Ardèche** sur une première ébauche ;
- Premier trimestre 2020 : Consultation interne à la **profession agricole** ;
- Février 2020 : Consultation et avis de principe **Préfecture et DDT** ;
- 13 mars 2020 : Présentation en **session de la Chambre d'agriculture** ;
- 18 mai au 18 juin 2020: **Consultation publique** (211 contributions) ;
- 20 juillet au 20 septembre 2020 : consultation de l'ensemble **des élus ardéchois** ;
- 20 juillet au 20 septembre : consultation des **associations départementales**.

Le temps des élections municipales et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale est maintenant terminé. Nous tenons d'ailleurs à féliciter les élus et leur souhaitons pleine réussite dans leur mandat et leurs projets.

Comme chacun est maintenant installé dans ses fonctions, nous souhaitons vous informer personnellement de ce projet de charte départementale (joint à ce courrier) **et vous sollicitons pour recueillir** votre avis sur ce projet. Certains d'entre vous ont déjà participé dans le cadre de la consultation publique.

La consultation est ouverte **jusqu'au 20 septembre** pour recueillir les avis de ceux d'entre-vous qui souhaitent participer à cette consultation spécifique auprès des Maires, Présidents d'EPCI, Conseillers départementaux et régionaux du département. Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir adresser votre contribution à contact@ardeche.chambagri.fr.

.../...

Pour information, les résultats de la consultation publique (211 contributions) confortent l'attente des citoyens dans une information plus importante sur l'utilisation de ces produits et d'une possibilité de dialogue local.

Afin d'élaborer les modalités de consultation des différents partenaires nous avons travaillé en étroite collaboration avec les services de l'État et Madame le Préfet. Il nous semble, en effet, important de créer les meilleures conditions pour une consultation large associant l'ensemble des parties prenantes en cohérence avec le décret du 27 décembre.

La Chambre d'agriculture est favorable au dialogue local qui doit permettre une approche constructive et objective des situations concernées.

Nous tenions à vous solliciter sur ce projet de charte et souhaitons que le dialogue permette à chacun de travailler et vivre dans des conditions les plus respectueuses.

Restant à votre disposition.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, à l'expression de nos sincères salutations.



Jean Luc FLAUGERE
Président

Copie pour information :

- Madame le Préfet,
- Monsieur le Directeur de la DDT,
- Madame et Messieurs les parlementaires
- AMF07 et Association des Maires Ruraux de l'Ardèche

PJ : projet de Charte départementale d'engagement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques